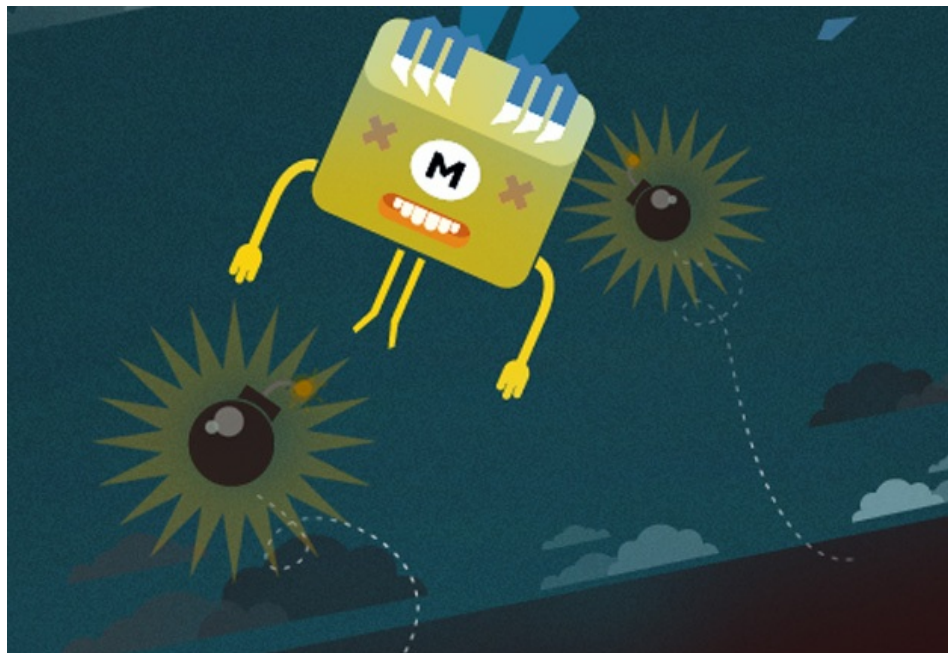


# INTERNET APRÈS LA FIN DE MEGAUPLOAD

LE 21 JANVIER 2012 ANDRÉA FRADIN ET GUILLAUME LEDIT

La coupure de Megaupload a provoqué un torrent de réactions. Le problème n'est pas la disparition du site en lui-même. Il se niche ailleurs : dans la brutalité de la procédure américaine, dans ses fondements juridiques et dans les questions que cette fermeture soulève en termes de partage des oeuvres culturelles sur Internet.



Megaupload en une des grands quotidiens français : *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*. Dans les JT nationaux de TF1, de France 2. Drôle de consécration pour un site de partage de fichiers, certes consulté par des millions d'internautes (de 7 à 15 en France par mois, selon les sources), mais jusque là cantonné aux articles des seuls sites d'info spécialisés. Sa fermeture, opérée dans la nuit du 19 au 20 janvier par le FBI, en a officialisé la popularité. Unanimité médiatique : c'est un "coup de tonnerre dans le monde de l'Internet." Mais, passé l'orage, de quoi Megaupload est-il le nom ?

## Nouvelle hiérarchie des valeurs

L'effroi est moins à chercher du côté de Megaupload que de sa fermeture spectaculaire. Le site en lui-même n'a pas bénéficié d'un soutien massif. La désolation de millions d'habitues de la plate-forme, inquiets de ne plus pouvoir consulter séries, musique et autres produits culturels aussi aisément sur Internet, n'a pas donné suite à un mouvement d'adhésion. Les Anonymous ont bien riposté en réponse aux autorités américaines ("*Le FBI n'a pas pensé qu'il pouvait s'en tirer comme ça, non ?*"), l'ampleur du mouvement de soutien est bien moindre que celui qui avait accompagné, en son temps, WikiLeaks.

Benjamin Bayart, expert en télécommunications et défenseur de la liberté sur Internet, relativise : "*faire tomber hadopi.fr, même un gamin avec un lance-pierres y arrive. Faire tomber Paypal en revanche [NDLR : le site de paiement en ligne avait été l'objet d'attaques après avoir stoppé toute collaboration avec WikiLeaks], ce n'est pas du même niveau. Au même titre que de nombreux militants en faveur des libertés sur Internet, qui dénoncent depuis longtemps les pratiques illégales et mafieuses de ce genre de plates-formes sur Internet, il souligne même la "très bonne nouvelle" que constitue la fermeture de Megaupload:*





***Je ne suis même pas certain d'être en désaccord avec la règle : Megaupload était objectivement mafieux. C'est une malfaisance pour la société, la police intervient, tant mieux. Par contre, je m'interroge sur les moyens déployés : pour fermer Megaupload, les autorités américaines ont mis en oeuvre des moyens supérieurs à ceux pour fermer Guantanamo. Le téléchargement illégal est donc jugé supérieur à la torture.***



Le dispositif plus que la cible : voilà ce qui inquiète les observateurs attentifs du réseau. Du jour au lendemain, le site a disparu des cartes Internet, sous l'effet d'une décision unilatérale des autorités américaines. Et le couperet est tombé avec une simplicité déconcertante.

L'action, menée en collaboration avec une dizaine de pays à travers le monde, a justifié un communiqué de la Présidence française. Publié tard dans la nuit, la rapidité de la réaction officielle, ainsi que son ton solennel et autoritaire, ont surpris. Certains y ont même vu **une erreur politique** de la part de Nicolas Sarkozy. Ce qui est sûr, c'est que le chef de l'État a donné une valeur "impérieuse" à la fermeture d'un site bafouant le "financement des industries culturelles dans leur ensemble". Officialisant ainsi, au même titre que les États-Unis, l'importance de la défense du lobby culturel sur Internet. En ce sens, la coupure de Megaupload peut être vue comme une nouvelle légitimation politique, spectaculaire et sans précédent, des intérêts du monde culturel face à ceux du réseau.

En France, le mouvement de Nicolas Sarkozy est éminemment électoraliste. Manoeuvre du pôle Culture de l'Élysée visant à répondre aux positions du candidat socialiste à la présidentielle, François Hollande, qui affirmait la veille face à des journalistes vouloir "la suppression d'Hadopi", l'organe en charge de la protection des oeuvres sur Internet. Manoeuvre qui a forcé l'ensemble des candidats à considérer l'affaire Megaupload.

## Les clés du net

La coupure brutale, mondiale et unilatérale de cette plate-forme pose une autre question : les États-Unis ont-ils les clés d'Internet ?

Le réseau, que l'on présente comme si difficile à atteindre, a ici été amputé d'une constellation de sites représentant 4% du trafic. Megaupload était l'un des 100 sites les plus consultés au monde. Tout sauf une broutille. Pour Benjamin Bayart, si la coupure est nette et facile, c'est en raison du caractère centralisé de Megaupload :



***Megaupload était relativement facile à atteindre : le FBI a débranché tous les serveurs dans des pays où ils disposaient de bons accords. Même si le site avait des serveurs cache [NDLR : des serveurs qui rapprochent les contenus des utilisateurs] sur toute la planète et y compris en France, il suffit de couper la tête pour que ces serveurs ne servent plus à rien.***



Au-delà de son caractère centralisé, sa fermeture relève néanmoins aussi de la "bonne volonté des pays". "Les États-Unis sont intervenus sur les noms de domaines pour neutraliser ce site. Il suffirait de repérer les zones régies par les États-Unis et d'inciter les entreprises à aller sur d'autres zones pour leur noms de domaine. Et veiller à ce que l'Icann [NDLR: en charge de la gestion des noms de domaine] n'appliquent pas le droit américain du copyright sur toutes ces zones."

Megaupload n'est donc pas l'hydre redoutable présentée dans les médias. D'autres sites en revanche, sont beaucoup plus redoutables pour les industries culturelles. "On peut fermer

*Megaupload. On ne peut pas fermer BitTorrent”, poursuit Benjamin Bayart, évoquant une plate-forme populaire d’échange en peer-to-peer. “Pour couper BitTorrent, il faudrait intervenir auprès de chacun des utilisateurs connectés. Et donc avoir plus d’agents fédéraux que d’internautes. Ça ne peut pas marcher. Et c’est injustifiable.”*

C’est en ce sens que la Quadrature du Net, collectif militant pour la défense des droits sur Internet, **voit en Megaupload** la “créature” des “industries du copyright”. Un constat partagé par Benjamin Bayart : “cette mafia est le produit des ayant droits. Pas celui du réseau. Ils ont joué avec le réseau, voilà ce qu’ils ont obtenu.” A l’inverse du protocole peer-to-peer, Megaupload et consorts seraient ainsi des aberrations du net, centralisées et donc plus faciles à neutraliser pour les ayant droits. Même s’ils se reproduisent, ces monstres réticulaires sont toujours plus repérables et arrêtables que des millions d’individus interconnectés.

## Pas besoin de MegaLoi

Ce qui pose la question des instruments juridiques utilisés pour lutter contre la diffusion illégale d’œuvres protégées sur le réseau. Pour fermer Megaupload, les autorités américaines n’ont pas fait appel à des lois récentes. A peine font-elles référence au **Digital Millenium Copyright Act** qui date de 1998.

“On repasse à des moyens plus classiques d’action”, explique Cédric Manara, professeur de droit à l’EDHEC. Dans le cas Megaupload, les autorités s’appuient en particulier sur des procédures relatives au blanchiment d’argent, ou sur l’existence d’une *Mega Conspiracy*, conspiration qui correspond à une réalité dans le droit américain. Il reviendra à une cour de justice de se prononcer sur la validité de telles accusations.

En droit français, les ayant droits peuvent aussi s’appuyer sur un dispositif existant, l’**article L 336-2** du code de la propriété intellectuelle, qui leur permet de demander au juge du tribunal de grande instance de mettre en place toute mesure appropriée pour faire cesser une atteinte à leurs droits. C’est sur la base de cet article qu’a récemment été décidé la **fermeture du site** de streaming Allostreaming.

Pourtant, dans le même temps, la législation sur les droits d’auteur à l’heure d’Internet continue d’enfler et est présentée comme terriblement complexe et difficile à mettre en oeuvre. Aux États-Unis, note Cédric Manara, sept nouvelles lois répressives ont été mises en place pour protéger les ayant droits au cours des quinze dernières années. Dernier exemple en date de cette inflation législative, les projets de lois Pipa au Sénat et Sopa à la Chambre des représentants, qui ont été reportés *sine die*. En France, l’Hadopi suscite toujours autant d’interrogation quant à son efficacité.

Encore une question d’architecture des sites explique Benjamin Bayart : “il est très compliqué d’agir sur Internet uniquement quand c’est décentralisé.”

La vulnérabilité de sites centralisés tel que Megaupload pourrait encourager un retour à l’échange de fichiers en peer-to-peer. La guerre entamée depuis les années 1990 contre ce protocole a sans doute provoqué une modification des usages vers le téléchargement direct ou le streaming. Quand Nicolas Sarkozy **se félicitait** d’une baisse de 35% des échanges de fichiers illégaux en France, Megaupload **enregistre** une croissance de ses utilisateurs similaires. Et démontre simultanément une autre réalité : les internautes, pressés par la peur du gendarme fliquant le peer-to-peer, se sont mis à payer pour accéder à des œuvres sur Internet. En 5 ans, Megaupload a engrangé 150 millions de dollars grâce à ses comptes premium, facturés entre 10 et 80 euros.

Reste à faire en sorte que ces revenus potentiels reviennent aujourd’hui aux créateurs. C’est l’enjeu de la mise en place d’une offre légale structurée et efficace. Mais là encore, la partie est loin d’être gagnée. Si elle existe pour la musique, avec iTunes, Spotify ou Deezer, pour ne citer qu’eux, elle demeure lacunaire en matière de films et de séries. Sur Megaupload, il était possible de regarder une émission le lendemain de sa diffusion aux États-Unis. Pour légaliser cette éventualité, les ayant droits devront accepter de revoir **la chronologie traditionnelle des médias**, ou accepter la mise en oeuvre d’autres mécanismes de rémunération, comme la licence globale.

Options rejetées, pour le moment.



**K**

le 21 janvier 2012 - 22:06 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Haha.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**STAT**

le 21 janvier 2012 - 23:08 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est parti pour le cryptage à gogo. Qui va emmerder profondément internautes comme forces de police qui à force de devoir traquer des trucs sans importance auront un travail bcp plus difficile pour trouver des infos relatives au crime organisé et autres joyeusetés au milieu des cataractes d'information anodines mais tout autant codées. Merci les lobbys et les politiciens trop bêtes pour hiérarchiser leurs priorités, ou connaitre leurs dossiers d'ailleurs.*

VOUS AIMEZ



16

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

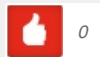
**1DED6**

le 22 janvier 2012 - 12:09 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pour ! A la fois, je me souviens des militants de l'užine qui militaient pour le cryptage PGP avant 2000 et ça n'avait pas pris du tout. Il va vraiment falloir former les internautes... ^^*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

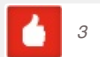
**AF**

le 21 janvier 2012 - 23:52 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Z'ont qu'à s'adapter au public et à la nouvelle façon de consommer la culture. C'est pas en privant les internautes d'accéder à la culture (sans payer, t'as vu le prix des albums ?) qu'ils vont régler le problème. Si il faut commencer à détruire tout ces sites, je leur dis bonne chance, parce que y en à des milliers.*

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**STEPHMOUSS**

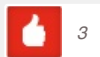
le 22 janvier 2012 - 1:39 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*À noter que la candidate écologiste Eva Joly s'est exprimée sur le sujet en reprenant les mêmes termes que la Quadrature du Net : "on continuera à assister à une guerre de l'industrie du copyright face aux créatures qu'elle a engendrées". (<http://evajoly2012.fr/2012/01/20/contre-la-censure-prenons-date-avec-les-internautes-pour-un-nouveau-contrat-social/>)*

*PS : Il y a deux "r" à BitTorrent. :-)*

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**PIERRE-JEAN**

le 22 janvier 2012 - 3:45 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"Les États-Unis sont intervenus sur les noms de domaines pour neutraliser ce site. Il suffirait de repérer les zones régies par les Etats-Unis et d'inciter les entreprises à aller sur d'autres zones pour leur noms de domaine. Et veiller à ce que l'Icann [NDLR: en charge de la gestion des noms de domaine] n'appliquent pas le droit du copyright sur toutes ces zones."*

*Qu'est ce a dire ? Depuis quand l'Icann, société américaine, n'est elle pas assujettit aux*

lois du pays où elle réside ? C'est quoi cette histoire de zones ? Hong-Kong, la chinoise, où réside les serveurs de MegaUpload, serait-elle régit par les Etats-Unis ? Et finalement l'Icann ne devrait-elle pas être régis par l'ONU ?

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PIERRE-JEAN

le 22 janvier 2012 - 3:59 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ha, oui et puis pourquoi ne se sert-on pas tout simplement des adresse IP de MegaUpload pour accéder à ses serveurs ? Comment se fait-il que la toile, conçu initialement pour éviter toute interruption de communication, soit aussi centralisé et donc simple à neutraliser ? Ne me dites pas qu'il n'existe pas de moyen de contourner l'Icann ?!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### SASKA

le 22 janvier 2012 - 6:27 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour monsieur Pierre Jean et bienvenue sur Internet.

Vous devez être un de ces nouveaux «internauts» qui, ayant vu un reportage sur Antenne 2 (à moins que cela soit «la cinq») à propos des «autoroutes de l'information», a décidé de s'abonner à AOL. Je comprend donc votre désarroi relatif à la compréhension de certains termes techniques (mais rassurez vous, au bout de quelques mois de «surf» sur le réseau, vous serez déjà plus à l'aise).

Donc, les zones. On parle là du DNS qui associe un nom à une adresse IPv[4|6] et vice-versa.

Il s'agit des Top Level Domain. Vous avez des ccTLD (.us, .fr, .lu, etc) qui dépendent juridiquement du pays associé (pour le .fr, c'est la France via l'AFNIC). Et vous avez des gTLD (.org, .gov, .com, .net, etc) qui dépendent des États Unis d'Amérique (en haut à gauche sur votre carte).

Pourquoi nos «amis» américains ont la main sur une partie du DNS ? Et bien pendant qu'en France, on palpat du diptère avec le Vidéotex, ils ont crée les bases techniques (protocoles, implémentations logiciels, toussa) de ce que l'on appelle aujourd'hui vulgairement internet. Et vu l'importance que celui à pris, on peut comprendre qu'ils souhaitent garder la main sur certaines infrastructures stratégiques comme le DNS.

Et pour votre information, les serveurs de megaupload furent saisis en Virginie, et non à Hong-Kong. Par contre, la Rolls-royce du taulier fut saisie en Nouvelle Zelande de mémoire. Donc, la justice américaine était pleinement compétente pour cette opération.

«Et finalement l'Icann ne devrait-elle pas être régis par l'ONU ?»  
Peut être. Mais cela ne concernerait que quelques domaines génériques (.com, .net, .org, etc), puisque chaque pays dispose déjà de son propre domaine (même l'île de Mann => .im).

«Ha, oui et puis pourquoi ne se sert-on pas tout simplement des adresse IP de MegaUpload pour accéder à ses serveurs ? Comment se fait-il que la toile, conçu initialement pour éviter toute interruption de communication, soit aussi centralisé et donc simple à neutraliser ? Ne me dites pas qu'il n'existe pas de moyen de contourner l'Icann ?!»

C'est Megaupload qui est centralisé. Pas internet. Suivez un peu ce que le monsieur dit.

Une adresse IP correspond (normalement), à une interface physique ou virtuel. Par exemple, là, maintenant, le PC fixe que j'utilise dispose de 3 interfaces physiques et 6 interfaces virtuels. Cela nous donne donc 9 adresses IP. Dans un réseau soumis à une forte charge (genre, au hasard, feu Megaupload), vous trouverez généralement plein d'astuces techniques qui permettent de distribuer la charge sur un ensemble de parcs machines hébergeant le contenu que vous recherchez (My\_Little\_Pony:\_Friendship\_Is\_Magic-S01E06-d4rKr3b3l-59.avi).

Version courte: adresse IP = serveur, c'est vrai pour le weblog de ma grand mère (qui vit dans le Cantal, magnifique région), ça l'est beaucoup moins pour un site à fort trafic comme megaupload.com.

Pour finir, vous pouvez choisir de ne pas passer par le DNS géré par l'ICANN, mais c'est aussi efficace que d'essayer de commander un café à Paris en esperanto.

Je vous conseille, si vous avez d'autres questions aussi pertinentes, de lire ceci: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Internet>

(It's 1997 all over again)

VOUS AIMEZ



13

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PHY

le 22 janvier 2012 - 11:48 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est indispensable de lui répondre de manière si arrogante ?

VOUS AIMEZ



20

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### VISITEUR

le 22 janvier 2012 - 16:02 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Complètement d'accord. Le ton arrogant et suffisant n'apporte rien. Dans le genre "je vous suis supérieur"... Et dans ce cas, le monsieur évite les fautes, c'est plus crédible. ;-)

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### SASKA

le 22 janvier 2012 - 16:53 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je vous plussoie fortement. Scandaleux, ces gens qui se permettent de tapoter leur bile quotidienne (aux aurores de surcroît) sans un bon bescherelle sur leur bureau et Alain Rey dans le salon.

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### LILI

le 23 janvier 2012 - 9:19 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Aux dernières nouvelles, on disait encore "je plussoie"...et non "je vous plussoie"...C'est un vieux néologisme d'accord...mais ce n'est pas une raison pour en

*écorcher la grammaire.  
Cependant, la suffisance et  
l'arrogance de Saska me semble  
parfaitement mérité, puisque le  
second commentaire de Mr  
Pierre – Jean reflétait un brin de  
pédanterie parfaitement injustifié.*

VOUS AIMEZ



4

LUI  
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**PIERRE-JEAN**

*le 23 janvier  
2012 - 14:44*



*&bullet;*  
SIGNALER UN ABUS -  
PERMALINK

*Merci pour le côté  
pédant. C'est "échange  
de savoir" qui vous  
blesse ?  
Saska, elle même, l'a  
mieux pris que vous...*

VOUS AIMEZ



0

LUI  
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**P'TIT JEAN MOULIN**

*le 24 janvier 2012 - 5:28 &bullet;*  
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ce n'était peut-être pas non plus la peine de  
surenchérir...  
Cordialement.*

VOUS AIMEZ



0

LUI  
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**PIERRE-JEAN**

*le 24 janvier 2012 - 9:17 &bullet;*  
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Il y a un synonyme de "surenchérir" qui  
m'a étonné et que je préfère c'est  
"revaloriser".  
J'accepte volontiers qu'on m'agresse mais  
je réclame le droit de me défendre  
en essayant de comprendre ce qu'on me  
reproche et en le faisant avec humour.  
Je crois que je vais aller me faire voir  
ailleurs !*

VOUS AIMEZ



0

LUI  
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**P'TIT JEAN MOULIN**

le 26 janvier 2012 - 4:39

[&bullet;](#) [SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)


*Je répondais au post de PHY, Jean-Pierre. ;)*

VOUS AIMEZ



0

LUI RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

**PIERRE-JEAN**

le 22 janvier 2012 - 13:51 &amp;bullet;

[SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)


*Bonjour madame Saska et bienvenue dans un monde d'échange de savoir.*

*Merci pour votre sens de la pédagogie, disons plutôt radical. Je constate que l'arrogance américaine fait des petits.*

*Autant pour moi, les serveurs MegaUpload sont en Virginie. J'avais cru comprendre qu'ils étaient à Hong-Kong. Et je comprend donc mieux la facilité avec laquelle l'Icann et le FBI ont pu couper les serveurs aussi vite (avant tout procès, ce qui est quand même assez étonnant, comme le rappelle BUGGY, ci-dessous – les procédures finlandaise pour faire fermer Pirate Bay ont l'air bien plus complexes. A moins que la Finlande soit un pays plus démocratique que les Etats Unis ? Mais je crois plutôt que Pirate Bay est plus malin que MegaUpload...)*

*Mais il y a un truc qui m'échappe : Si les serveurs de MegaUpload sont aux Etats Unis, ils ont donc été saisis par la justice et couper d'Internet physiquement. Dans ce cas là pourquoi faire intervenir l'Icann ? Ne serait-ce pas là une volonté américaine de faire comprendre que, quel que soit le lieu physique où se trouve les serveurs, l'Icann peut intervenir ?*

*L'Internet n'est peut-être pas centralisé mais le web, avec son système DNS géré par l'Icann, si !*

*OK l'Afnic gère les DNS de la France... mandaté par l'Icann. Dites moi jusqu'à quel point l'Icann n'est pas capable de bloquer un .fr sans accord de l'Afnic ? Techniquement est-ce possible ? Quid en cas de guerre ? Par exemple pour les .ir de l'Iran ?*

*Tout cette affaire, d'après certains, va faire revenir en force le Pear to Pear (P2P), qui, si j'ai bien compris, peut se passer des DNS et n'utiliser que les IP. Même qu'on peut contourner Hadopi en cryptant le contenu ou en masquant son IP avec un proxy anonyme ou un tunnel VPN (j'apprend vite pour un abonné d'AOL, hein ? Merci le FBI). Et ça m'a l'air quand même plus efficace que d'essayer de « commander un café à Paris en espéranto », non ?*

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**RUWEN**

le 22 janvier 2012 - 15:33 &amp;bullet;

[SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)


*Revenir au... Poire a poire? Oui, on peut. Mais... L'anonymat par fournisseurs de proxys et autre à quand meme ses limites: ils sont tenus, en cas de demande de la justice (et selon la gravité des faits reprochés) de donner les noms de leur clients. Et on perd en vitesse.*



*Et on en revient au meme paradoxe qu'avant: l'internaute PAIE un abonnement pour avoir ses séries gratuites, au lieu de payer directement les ayant-droits.*

*Alors, pourquoi les majors ne mettent pas en place un systeme légal de téléchargement a license globale (puisque les gens sont visiblement prêts a déboursier un peu), là est la question qui me dépasse.*

VOUS AIMEZ



1

LUI

RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

### SASKA

le 22 janvier 2012 - 16:44 &bullet;  
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Re Bonjour monsieur Pierre Jean*

*Je fus un peu longue, mais les moutons à nourrir, les oeufs à ramasser, etc (les joies de travailler à la ferme).*

*Je note que vous avez débusqué mon appeau à troll avec classe. Bien.*

*- Concernant Pirate Bay (que dieu me tripote si celui disparaît un jour), je crois qu'il s'agissait de la justice suédoise.*

*- Concernant megaupload, si l'on se réfère au lolcat que le Department Of Justice affiche maintenant sur la page megaupload.com, l'affaire est passée devant un "grand jury" avec des faits qualifiés (racketeering, etc). C'est un peu violent, mais cela reste légal.*

*Faire intervenir l'ICANN permet deux chose, sur un gTLD (.com):*

- rediriger le trafic vers un serveur http affichant la décision de justice;*
- empêcher les admins de megaupload de rediriger le trafic vers une juridiction plus accueillante (au hasard, RBN).*

*Je vous propose aussi de suivre la discussion en cours sur FrNOG (mailing list des opérateurs français), ils traitent le sujet bien mieux que moi:  
<http://www.mail-archive.com/frnog@frnog.org/>*

*P.S: Pour Hadopi, les FAIs alternatifs ne sont pas concernés (Nerim, OVH, FDN, etc).*

VOUS AIMEZ



1

LUI

RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

### PIERRE-JEAN

le 23 janvier 2012 - 0:22 &bullet;  
SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Débusqueur d'appeau à troll ! Ça m'plaît bien.*

*Et merci pour le lien très instructif.*

*Ça m'a conforté dans l'idée que le DNS est bien un système centralisé.*

*Néanmoins un .fr aurait été plus compliqué, juridiquement parlant, a bloquer par la justice américaine. Plus compliqué, pas impossible !*

*L'autre constat, c'est que les patrons de MegaUpload sont vraiment des billes, pour*


être gentil. Non seulement la plupart de leurs serveurs étaient en Virginie, à deux pas du tribunal d'Alexandria, un des plus virulent en matière de cybercriminalité, mais en plus ils n'avaient pris que des noms de domaines sous juridiction américaine. Ils ont facilité la tâche du FBI. Mais pour le coup la justice américaine n'est pas très reluisante non plus, elle qui a mit autant de temps à réagir. On peut parier que les prochains seront plus malins !

VOUS AIMEZ  0

LUI RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS  0

### BUGGY

le 22 janvier 2012 - 10:14 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Je suis sacrement étonné !!!

Accusé et déjà déclaré coupable sans procès, dingue, non ???!

attendons de voir le dénouement du procès avant de juger ....

D'ailleurs, c'est arrivé il y a pas si longtemps pour d'autres avec d'autres raisons, tout le monde a déjà oublié ???

Plus besoin de streaming, la saison 1 de megaupload a commencée !

VOUS AIMEZ  2

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### MARC

le 23 janvier 2012 - 22:00 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

<http://www.MeegaUpload.net>


Fake ou réalité?!

VOUS AIMEZ  0


VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### P'TIT JEAN MOULIN

le 26 janvier 2012 - 4:41 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 


Fake forcément. Pourquoi, si Megaupload redémarrait, changerait-il de nom ?

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

### P'TIT JEAN MOULIN

le 24 janvier 2012 - 5:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Le problème ne date pas d'hier, et tous les intervenants sont aussi scandaleux les uns que les autres dans cette affaire.

Entre MegaUpload, à la base simple plate-formes de stockage de données, pas forcément illégales, rappelons-le, qui n'a pas su s'empêcher de louer du contenu illicite, les méthodes du FBI, la nouvelle loi martiale américaine, les ayants-droits (qui ont quand même des revenus nettement supérieurs aux vôtres), les loueurs de VOD légale, qui facturent un film compressé aussi cher que quand vous alliez louer le DVD ou Bluray au vidéoclub de votre quartier (qui résiste encore, d'ailleurs), la taxe sur les supports d'enregistrement qu'on paye mais qui semble oubliée...

Ou même encore le DVD vendu plus cher, alors que sa fabrication est beaucoup moins onéreuse que la VHS.

C'est un panier de crabes ! Ils se battent entre eux pour savoir qui va nous saigner.

*La loi sur les droits d'auteur est à revoir afin qu'elle soit juste, du moins à accorder avec les droits du consommateur. Pourquoi ne me rembourse-t-on pas les droits quand j'achète le CD d'un album que j'avais déjà acheté en vinyl ?*

*La France est d'ailleurs très attardée, en Europe, dans l'application des droits du consommateur. D'où Apple se permet de nous obliger à donner notre numéro de carte bancaire pour télécharger du contenu gratuit ? (Notez d'ailleurs qu'Apple ne se manifeste pas beaucoup dans cette bataille; le fameux "jailbreak" des ses produits n'étant pas forcément un handicap commercial).*

*On nous a vendu de l'internet en nous faisant croire que c'était magique (rappelez-vous, c'était Jospin). Et maintenant ils ont les boules, parce qu'en effet, c'est magique et qu'on y trouve des choses gratuitement.*

*Et ça, qu'on ne leur donne pas leur commission au passage, ça les énerve !*

*Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi l'Europe n'a encore monté son propre DNS. On pourrait très bien mettre en place une nouvelle extension, .EUR, ou .NIMP, par exemple. D'autant qu'on a les compétences ! Et disponibles, en plus, vu le taux de chômage !*

*C'est sûr faudrait pas prendre le risque de faire des erreurs... Laissons donc l'axe Est s'y coller.*

*Mais bon... Tout ça... C'est bon pour les pauvres. Moi je télécharge des Full Blurays en Russie et je vous laisse vous bousiller les yeux sur vos "streaming" dégueulasses.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### JULIEN

le 24 janvier 2012 - 17:48 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*bel article.*

*ce qui m'a le plus choqué dans cette affaire:  
- le FBI tout puissant ici, ailleurs et partout*

*je suis content qu'elle soulève enfin le statut de l'ICANN  
c'est de loin la pire chose pour l'internet*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PIERRE

le 25 janvier 2012 - 17:24 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Pour en savoir un peu plus sur la procedure qui a ete engagée, allez voir le site de maitre eolas*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### HUGO

le 2 février 2012 - 16:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*50 ans de prison ferme pour avoir permis à des millions d'internautes de "consommer" de la musique et autres, gratuitement.*

*A côté de ça, 20 ans de prison pour séquestration, viole et assassinat...*

*De quoi se poser des questions..*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## 9 pings

Hadopi & Co | Peartrees le 21 janvier 2012 - 19:32

*[...] Megaupload : l'Internet d'après » OWNI, News, Augmented Benjamin Bayart, expert en télécommunications et défenseur de la liberté sur Internet, relativise : "faire tomber hadopi.fr, même un gamin avec un lance-pierres y arrive. Faire tomber Paypal en revanche [NDLR : le site de paiement en ligne avait été l'objet d'attaques après avoir stoppé toute collaboration avec WikiLeaks], ce n'est pas du même niveau. Au même*

*titre que de nombreux militants en faveur des libertés sur Internet, qui dénoncent depuis longtemps les pratiques illégales et mafieuses de ce genre de plates-formes sur Internet, il souligne même la "très bonne nouvelle" que constitue la fermeture de Megaupload: [...]*

Revue de presse : Megaupload : l'Internet d'après | OWNI | Lionel Kaufmann  
blogue... le 21 janvier 2012 - 19:40

*[...] Megaupload : l'Internet d'après | OWNI Partager :e-mailImprimerFacebook Ce contenu a été publié dans L'Expresso par Lionel Kaufmann, et marqué avec BlogCafé, culture, MegaUplaud, politis, RevuePresse. Mettez-le en favori avec son permalien. /\* [...]*

OPMegaupload | Pearltrees le 22 janvier 2012 - 22:25

*[...] Benjamin Bayart, expert en télécommunications et défenseur de la liberté sur Internet, relativise : "faire tomber hadopi.fr, même un gamin avec un lance-pierres y arrive. Faire tomber Paypal en revanche [NDLR : le site de paiement en ligne avait été l'objet d'attaques après avoir stoppé toute collaboration avec WikiLeaks], ce n'est pas du même niveau. Megaupload : l'Internet d'après » OWNI, News, Augmented [...]*

J'ai pas aimé INTOUCHABLES | le 23 janvier 2012 - 5:35

*[...] J'ai pas aimé le communiqué de l'Elysée (clic) sur la fermeture du site MEGAUPLOAD. L'avenir du oueb passe par la liberté de l'information, et traiter une « simple » affaire de droit commun comme une affaire terroriste laisse craindre le pire pour l'avenir de ma liberté d'expression. Le FBI et la mega conspiracy (clic), en anglais dans le texte, c'est ridicule. « Le problème n'est pas la disparition du site en lui-même. Il se niche ailleurs : dans la brutalité de la procédure américaine, dans ses fondements juridiques et dans les questions que cette fermeture soulève en termes de partage des œuvres culturelles sur Internet. » (clic). [...]*

libertés numériques | le café clic le 25 janvier 2012 - 12:50

*[...] La suite de cet article très intéressant est sur OWNI [...]*

InternetLibre | Pearltrees le 25 janvier 2012 - 13:30

*[...] Megaupload : l'Internet d'après » OWNI, News, Augmented Benjamin Bayart, expert en télécommunications et défenseur de la liberté sur Internet, relativise : "faire tomber hadopi.fr, même un gamin avec un lance-pierres y arrive. Faire tomber Paypal en revanche [NDLR : le site de paiement en ligne avait été l'objet d'attaques après avoir stoppé toute collaboration avec WikiLeaks], ce n'est pas du même niveau. Au même titre que de nombreux militants en faveur des libertés sur Internet, qui dénoncent depuis longtemps les pratiques illégales et mafieuses de ce genre de plates-formes sur Internet, il souligne même la "très bonne nouvelle" que constitue la fermeture de Megaupload: Je ne suis même pas certain d'être en désaccord avec la règle : Megaupload était objectivement mafieux. C'est une malfeasance pour la société, la police intervient, tant mieux. [...]*

Libertés numériques | le café clic le 25 janvier 2012 - 13:45

*[...] suite de cet article très intéressant est sur OWNI PartagerJ'aimeJ'aimeUn blogueur aime [...]*

Economie de l'internet | Pearltrees le 27 janvier 2012 - 12:00

*[...] Internet après la fin de Megaupload » OWNI, News, Augmented Benjamin Bayart, expert en télécommunications et défenseur de la liberté sur Internet, relativise : "faire tomber hadopi.fr, même un gamin avec un lance-pierres y arrive. Faire tomber Paypal en revanche [NDLR : le site de paiement en ligne avait été l'objet d'attaques après avoir*

*stoppé toute collaboration avec WikiLeaks], ce n'est pas du même niveau. Au même titre que de nombreux militants en faveur des libertés sur Internet, qui dénoncent depuis longtemps les pratiques illégales et mafieuses de ce genre de plates-formes sur Internet, il souligne même la "très bonne nouvelle" que constitue la fermeture de Megaupload: [...]*

Le gros tuyau de Kim Dotcom | loKaliz.me le 6 novembre 2012 - 23:25

*[...] content de faire le tour des rédactions pour annoncer la venue de Me.ga, la descendance de Megaupload, le fondateur de la plate-forme d'hébergement la plus médiatisée du Net se fait désormais [...]*